

## Etats Généraux du transport routier de marchandises

### **Groupe « gestion des compétences et formation »** (liste des participants jointe)

Relevé de conclusions de la réunion n° 1 du 10 février 2010 à 15H.

Cette réunion a été ouverte par M. Patrick Vieu, Directeur des services de transport, qui a rappelé qu'elle s'inscrit dans le cadre des Etats Généraux du transport routier de marchandises ouverts par Monsieur D. Bussereau, Secrétaire d'Etat chargé des transports. Il a notamment réaffirmé que l'Etat accorde une grande importance à l'avenir de ce secteur et se montre très attaché à sa modernisation ainsi qu'à l'amélioration de son image. En effet, en dépit de leur poids dans l'économie nationale et du nombre d'emplois qu'ils représentent, les métiers du transport routier de marchandises, notamment ceux de la conduite, manquent d'attrait et voient leur image se dégrader dans le public.

Il précise, en outre, que l'exercice auquel les membres du groupe sont conviés n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales qui sont celles qui incombent à la branche et aux entreprises aux termes du Code du travail telles que formation professionnelle et GPEC. L'exercice proposé est un exercice de réflexion et de projection à long terme. Les conclusions des travaux de ce groupe comme celles des échanges conduits par les autres groupes menés en parallèle, doivent être rédigées pour octobre 2010.

Afin de veiller à la cohérence des travaux, des réunions périodiques d'avancement seront organisées. Patrick Vieu souhaite que la périodicité de ces points d'étape soit arrêtée d'un commun accord entre les président et vice-président de chacun des trois groupes et l'administration.

L'Etat accompagnera les Etats Généraux par un appui logistique, en assurant le secrétariat des groupes pour des relevés de conclusions des séances. Le secrétariat de ce groupe est assuré par Martine Boulain.

Compte tenu de leur situation et de leurs besoins, un soutien financier de l'Etat à hauteur de 20 000 € sera accordé aux organisations syndicales de salariés, qui l'ont demandé, pour contribuer aux frais matériels de leur participation aux Etats généraux.

Une convention entre l'Etat et chaque organisation bénéficiaire précisera les conditions et modalités de paiement et de suivi. Un bilan d'exécution de chaque convention sera fait au mois de juin prochain et donnera lieu, si nécessaire à l'ajustement de ce montant.

Monsieur Grillot, Président de TLF ayant pris la présidence de ce groupe de travail et également la co-présidence du groupe « performance », a demandé que soient retenues des dates de réunion distinctes pour ces groupes. Il fait remarquer que les Etats Généraux sont une opération historique et que c'est l'occasion pour la profession de se prendre en main dans un contexte non conflictuel qui permet d'aborder les questions dans un esprit positif et constructif significatif de leur sens des responsabilités.

.../...

Etats Généraux du transport routier de marchandises

**Groupe « gestion des compétences et formation »**  
(liste des participants jointe)

Relevé de conclusions de la réunion n° 1 du 10 février 2010 à 15H.

Monsieur Dumont, vice-président, partage le point de vue de Monsieur Grillot et indique que la profession a une grande responsabilité face à ce qu'elle souhaite faire ou ne pas faire. Il indique que d'autres Etats Généraux ont lieu partout en France dans d'autres secteurs et sur d'autres sujets. Il convient maintenant d'avancer avec ceux qui le veulent dans un esprit constructif.

Monsieur Grillot ayant dû ouvrir le groupe de travail « performance », Monsieur Choutet assure son remplacement et lance le débat en indiquant qu'il convient de dégager les grandes lignes de la méthode à suivre et les dates des prochaines réunions. Il évoque les pistes de réflexion suivantes conformément au Protocole du 11 décembre 2009 : attractivité des métiers, reconnaissance des qualifications, titres et diplômes, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et formation professionnelle.

Il fait remarquer que la cohérence doit être assurée, avec les réflexions menées dans d'autres instances (CPNE, CNIC...) et en liaison avec les deux autres groupes notamment le groupe « modernisation de la convention collective » avec lequel il va falloir travailler étroitement.

Les questions relatives à l'intéressement et à la structure de la rémunération lui paraissent ressortir davantage au champ de compétence dudit groupe.

A l'issue de ces premiers échanges, Madame Berthelot a donné lecture d'une déclaration préalable commune à la FNTR et à l'UNOSTRA. Cette déclaration est jointe au présent relevé de conclusions.

Après discussions et observations des participants, les décisions prises par le groupe de travail, figurent ci-après :

I- Thèmes retenus

Quatre thèmes de discussion sont retenus par le groupe :

- 1- attractivité des métiers ;
- 2- reconnaissance des qualifications, titres et diplômes ;
- 3- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences;
- 4- formation professionnelle, en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés en CPNE et dans la perspective des négociations en CNIC.

Dans le cadre de la réflexion sur les thèmes retenus, il a été précisé que le changement d'intitulé du groupe de travail n'avait pas de portée particulière et que la demande formulée de ne pas parler de gestion des emplois (du fait qu'elle se traduisait souvent par des PSE et quelle n'est obligatoire que pour les entreprises de plus de 300 salariés) ne pouvait être retenue, les dispositions législatives visant bien la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

.../...

Etats Généraux du transport routier de marchandises

**Groupe « gestion des compétences et formation »**  
(liste des participants jointe)

Relevé de conclusions de la réunion n° 1 du 10 février 2010 à 15H.

Les participants ont souhaité un état des lieux et partir ensuite de celui-ci pour se poser la question de savoir notamment pourquoi les métiers ne sont plus attractifs sans se cantonner au seul métier de conducteur et en élargissant la réflexion à tous les autres. Les documents que possèdent les membres du groupe sur ce sujet doivent être adressés au vice-président afin que chacun puisse en disposer lors de la prochaine réunion. Il faut notamment penser à la pénurie de personnel qui risque de se produire à la sortie de la crise actuelle.

Quant à la redéfinition des emplois et à leur revalorisation, elles sont à prendre en compte sous l'éclairage « attractivité des métiers » par exemple, mais seront également abordées dans les travaux du groupe « modernisation de la convention collective » plus particulièrement dans la prise en compte des spécificités des activités et métiers entrant dans le champ conventionnel.

## II- Champ d'application et périmètre de travail du groupe

Le groupe s'est interrogé sur le champ d'application et le périmètre de ses interventions, afin de pouvoir continuer à travailler de façon constructive.

La question du champ d'application a longuement été débattue : concerne-t-il le seul transport routier de marchandises ou l'ensemble des secteurs de la convention collective ?

Pour la totalité des organisations syndicales, le groupe de travail doit mener ses réflexions pour l'ensemble des secteurs couverts par la convention collective.

Du côté des organisations professionnelles patronales :

- ☞ OTRE a indiqué qu'elle était en capacité de s'inscrire dans cette approche ;
- ☞ pour TLF, le périmètre des Etats Généraux comprend le transport routier de marchandises et les activités auxiliaires du transport ; l'organisation ne peut pas prendre position sur des questions qui concernent le transport interurbain de voyageurs, le transport sanitaire, le transport de déménagement ou le transport de fonds et valeurs ;
- ☞ pour la FNTR, l'approche est identique et elle ne peut se prononcer que sur les activités ou secteurs qu'elle représente ;
- ☞ quant à l'UFT, elle s'est déclarée défavorable à cet élargissement, ne disposant d'aucun mandat dans ce sens de la part des organisations représentatives des activités autres que le transport routier de marchandises et les activités auxiliaires du transport, de surcroît non présentes.

.../...

Etats Généraux du transport routier de marchandises

**Groupe « gestion des compétences et formation »**  
(liste des participants jointe)

Relevé de conclusions de la réunion n° 1 du 10 février 2010 à 15H.

Pour les organisations favorables à la prise en compte de l'ensemble des secteurs du champ conventionnel, les sujets traités dans ce groupe sont des sujets transversaux.

Il est par ailleurs fait remarquer que le débat de décembre s'est passé dans un contexte particulier et que le groupe sur la modernisation de la convention collective va également avoir ce débat.

A ce stade des échanges, le groupe a retenu cette position favorable à l'élargissement du champ d'application à l'ensemble de la convention collective car le risque de la voir éclater si chacun négocie pour son propre compte n'est pas à négliger. Par ailleurs, il faut pouvoir créer des passerelles entre les différents secteurs afin que les salariés puissent aller d'un secteur à un autre.

En revanche, l'élargissement pose la question de la conduite des débats compte tenu du nombre d'organisations qui seront susceptibles de participer au groupe de travail. Il est proposé de mettre en place des sous-groupes.

La position prise par ce groupe de travail sera communiquée aux autres groupes. Le président et le vice-président adresseront un courrier aux autres organisations professionnelles et syndicales concernées afin de les inviter aux prochaines réunions.

Dans la perspective de la prochaine réunion, il est demandé aux membres du groupe de transmettre leurs premières réflexions sur les thèmes retenus.

Le présent relevé de conclusions sera transmis aux membres du groupe par le président et le vice-président.

Le groupe arrête ses prochaines dates de réunion en fonction, notamment, des dates retenues par le groupe de travail « performance » afin que celles-ci ne se chevauchent pas :

mercredi 17 mars (10h-16h30)  
vendredi 16 avril (10h-16h30)  
vendredi 21 mai (9h30-15h30)  
lundi 14 juin 2010 (10h - 16h30)  
mercredi 7 juillet (10h-16h30)  
lundi 13 septembre (10h-16h30)  
mardi 5 octobre (10h-16h30)  
vendredi 29 octobre(10h-16h30)

Une convocation, par voie électronique, sera adressée à chaque membre du groupe de travail une semaine avant les dates prévues.

